

# Le projet éducatif

Art R227.23, R227.24 et R227.26 (CASF)

Le projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur et fixe des orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre

il est élaboré par l'organisateur qui est garant de sa mise en œuvre.

## Pourquoi ?

Ce projet permet :

- aux familles de mieux connaître les objectifs de l'organisateur à qui elles confient leurs enfants.
- aux équipes pédagogiques de connaître les priorités de l'organisateur et les moyens que celui-ci met à leur disposition.
- aux fonctionnaires, sous l'autorité du ministre, chargé du contrôle des ACCEM :
- de repérer les intentions éducatives développées dans chaque accueil,
- d'observer les éventuels dysfonctionnements et incohérences entre le fonctionnement de l'accueil et les objectifs



dater et signer le projet

utiliser une démarche participative permettrait l'adhésion du plus grand nombre

## Pour qui ?

Il doit être obligatoirement communiqué aux familles et aux fonctionnaires chargés du contrôle des structures. Art.R227.9



Il peut être donné aux différents partenaires de l'action.

Le projet éducatif est transmis aux directeurs et aux équipes pédagogiques.  
Il détermine les orientations du projet pédagogique.



**Les équipes doivent être informées des moyens financiers et matériels qu'ils ont à disposition.**



les moyens peuvent être détaillés dans le projet éducatif.

## Quoi ?

### Le contenu du projet éducatif

Obligations	Conseils /exemples
<p>Identification de l'organisateur</p> 	<p>l'organisateur peut indiquer dans le projet éducatif :</p> <p><b><u>Son "statut" :</u></b></p> <p>Un mouvement de jeunesse, un comité d'entreprise, une collectivité territoriale, une association de parents, une association d'insertion sociale...</p> <p><b><u>sa vocation :</u></b></p> <p>Organiser des loisirs et des vacances pour tous, favoriser le développement local en participant à l'attractivité du territoire, promouvoir une activité spécifique (exemple :activités scientifiques et techniques), proposer une action éducative en complément de l'école, proposer des produits touristiques...</p>
<p>Comment est organisé la remontée de l'information du ou des directeurs vers l'organisateur (précisez les modalités..)</p>	<p>Exemple: mails, téléphone, réunions avec compte rendu, bilan écrit, transmission du projet pédagogique</p>
<p>objectifs éducatifs concernant la vie collective, les activités, les besoins physiologiques et psychologiques et de l'accueil de public spécifique</p> 	<p><b>Exemple :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité,</li><li>- développer l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps dans des séjours composés de mineurs valides,</li><li>- permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix,</li><li>- favoriser et permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie.</li></ul>